

**CONCOURS VIDEO 2025 : « UNE MINUTE DANS LE 6<sup>ème</sup> »**  
**Thème « Différences »**

## **RÈGLEMENT**

L'association ACTISCE - Centre Paris Anim' Richard Wright en partenariat avec le conservatoire Jean-Philippe Rameau, l'Ecole Alsacienne, la bibliothèque André Malraux et le cinéma L'Arlequin, organise un concours de réalisation vidéo jeunesse.

Le concours « Une minute dans le 6<sup>ème</sup> » s'inscrit dans le cadre du Festival des Cultures Jeunes du 6<sup>ème</sup> arrondissement. Ce festival a pour objectif la mise en valeur des pratiques artistiques des jeunes. Le thème choisi pour cette 6<sup>ème</sup> édition est « Différences ».

### **Article 1 : Objet du concours**

Dans le cadre du Festival des Cultures Jeunes du 6<sup>ème</sup> arrondissement qui se déroule du 25 au 29 mars 2025, l'association ACTISCE organise un concours gratuit de réalisation vidéo destiné aux 13 à 30 ans.

Le concours est ouvert du 2 décembre 2024 à 10h00 au 24 janvier 2025 à 18h00.

Les participant.e.s sont invité.e.s à réaliser une vidéo au format 16/9<sup>ème</sup> (paysage), titrée, non sonorisée, avec l'appareil de leur choix, d'une durée d'une minute. La réalisation est libre.

La trame générale est centrée sur le thème imposé « **DIFFERENCES** » et figure principalement **LE 6<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS**.

Un jury constitué de jeunes âgés de 13 à 30 ans en lien avec le 6<sup>ème</sup> arrondissement sélectionnera SIX vidéos qui seront ensuite sonorisées par les élèves des classes de composition musicale du Conservatoire Jean-Philippe Rameau dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Les candidat.e.s doivent être résident.e.s ou travailleur.se.s ou étudiant.e.s dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et être âgé.e.s de 13 à 30 ans au 24 janvier 2025.

La vidéo peut être une réalisation individuelle ou collective (max 3 personnes). En cas de réalisation collective, chaque réalisateur.rice devra déposer une fiche de participation.

Les candidat.e.s devront déposer leur vidéo et la fiche de participation accompagnée des justificatifs avant le 24 janvier 2025 à 18h00.

La fiche de participation et le règlement du jeu-concours « Une minute dans le 6<sup>ème</sup> » sont téléchargeables sur [www.actisce.eu](http://www.actisce.eu) (onglet Ressources/ Téléchargements) ou peuvent être retirés à l'accueil du Centre Paris Anim' Richard Wright (76 bis rue de Rennes 75006 Paris).

Le dépôt pourra se faire **via WeTransfer, Framadrop, Google Drive, Dropbox** à l'adresse [concoursvideo@actisce.org](mailto:concoursvideo@actisce.org) ou sur clé USB au Centre Paris Anim' Richard Wright.

La participation à ce concours est entièrement gratuite et implique que les réalisateur.rice.s certifient avoir eux-mêmes réalisé leur vidéo sans le concours d'un tiers non mentionné et sans utilisation d'œuvre ou extrait d'œuvre préexistante non mentionnée.

Les candidat.e.s mineur.e.s devront justifier d'une autorisation des personnes exerçant l'autorité parentale.

La participation au concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement.

### **Article 3 : Prix du concours**

Les 3 lauréat.e.s et leurs compositeur.rice.s recevront des places de cinéma utilisables au cinéma L'Arlequin ou dans l'ensemble des cinémas indépendants de Paris.

Le.la lauréat.e du « Prix ACTISCE 2025, Une minute dans le 6<sup>e</sup> » verra sa vidéo diffusée pendant une semaine avant chaque séance au Cinéma L'Arlequin (sous réserve de la validation de la vidéo par le directeur de l'établissement).

La remise des prix aura lieu durant le Festival des Cultures Jeunes du 6<sup>e</sup>, entre le 25 et le 29 mars 2025, à la suite de la diffusion publique des 6 vidéos finalistes. Le « Prix ACTISCE 2025, Une minute dans le 6<sup>e</sup> » est attribué à un.e premier.ière réalisateur.rice et à deux autres concurrent.e.s par ordre des votes.

#### **Article 4 : Droits d'auteur.e**

Chaque candidat.e accepte, sans aucune réserve, que sa vidéo fasse l'objet d'une publication partielle ou totale en version numérique, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.rice. Il ou elle accepte également toute autre utilisation à but non lucratif. Les auteur.rice.s primé.e.s conservent parallèlement le droit de réutiliser leur vidéo sous réserve de mentionner « Prix ACTISCE 2025, Une minute dans le 6<sup>e</sup> ».

#### **Article 5 : Droits à l'image**

Les candidat.e.s s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes filmées et à leur faire signer un formulaire de cession gracieuse des droits sur leur image. Si un.e mineur.e est filmé.e, il convient de s'assurer de l'accord écrit des détenteur.rice.s de l'autorité parentale.

Les candidat.e.s garantissent qu'ils ou elles sont en possession de toutes les autorisations de droit à l'image de toutes les personnes figurant à l'image.

Les candidat.e.s s'engagent à fournir ces formulaires de cession gracieuse sur leur image sous huitaine en cas de demande de l'association ACTISCE.

Les candidat.e.s s'engagent à autoriser gracieusement l'association ACTISCE à reproduire et diffuser leurs images collectivement ou individuellement, ou les images les représentant, collectivement ou individuellement, directement ou indirectement, pour publication et communication publique (par tous les moyens) et sur tout support permettant la promotion du concours.

Tout.e candidat.e autorise, par avance, l'association ACTISCE à citer son nom et prénom à des fins de communication sur le concours.

